

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 23 octobre 2020

Extrait des délibérations

Délibération sur le budget rectificatif 2020

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes consultée par voie électronique, le 23 octobre 2020,

- vu l'article 35 du règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes,
- vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,
- vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 octobre 2020,
- vu l'avis favorable du Bureau du 21 octobre 2020,

demande à l'Assemblée Générale d'approuver le budget rectificatif 2020.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60

Votants : 97

Voix pour : 95

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Extrait certifié conforme

le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

